



Lundi 30 juin 2025,

Madame, Monsieur,

Vous avez fait le choix d'inscrire ou de renouveler l'inscription de votre enfant à Sainte Marie. Nous vous remercions de la confiance témoignée à l'équipe.

Pour vous permettre de vous organiser au mieux, voici quelques informations pratiques.

1- PERMANENCE ADMINISTRATIVE

L'établissement est fermé du 11 Juillet au 21 août 2025.

Les bureaux seront ouverts à partir du 22 août de 9h à 12h et 13h00 à 15h30. Vous pouvez joindre le secrétariat au 03 20 22 23 03 ou par mail secretariat@saintemarieperenchies.fr

2- RENTRÉE 2024-2025

Les élèves auront connaissance de leur classe le jour de la rentrée.

Celle-ci est organisée de la manière suivante :

- Le **LUNDI 1er SEPTEMBRE 2025**, de 8h55 à 11h50 pour les élèves de 6°
- Le **LUNDI 1er SEPTEMBRE 2025**, de 13h50 à 15h40 pour les classes de 5°, 4° et 3°

L'horaire normal prend ensuite effet le **MARDI 2 SEPTEMBRE** en fonction de l'emploi du temps que votre enfant aura reçu.

Des circulaires seront remises aux élèves à la rentrée. Ces documents seront à rendre complétés, sous enveloppe avant le **JEUDI 4 SEPTEMBRE 2025**.

À NOTER : Pas de service de restauration scolaire le lundi 1er septembre.

3- MANUELS SCOLAIRES

Les manuels scolaires sont prêtés par l'établissement aux élèves. La majorité de ces livres sont aujourd'hui numériques afin de limiter le poids du cartable. Ils leur seront remis le jour de la rentrée.

Nous vous rappelons qu'il faut veiller à ce que les élèves respectent le matériel mis à leur disposition. **Nous vous demandons donc de recouvrir les livres**. Si les manuels ne sont pas rendus en fin d'année ou s'ils sont détériorés, ils vous seront facturés.

4- FOURNITURES SCOLAIRES

La liste des fournitures est à retrouver en pièce jointe de ce courrier, vous trouverez également la procédure pour profiter de la commande groupée de l'APEL. Les fournitures scolaires commandées par le biais de l'APEL seront distribuées le **samedi 30 août 2024 de 10h à 12h**.

Les élèves de 5^{ème} et 4^{ème} de cette année n'oublieront pas leur équipement informatique dont ils auront pris soin pendant les vacances.

Les élèves qui arrivent en 5^{ème} (ainsi que les nouveaux élèves de 4^{ème} et 3^{ème}) à la rentrée 2025 recevront leur équipement courant septembre. Une circulaire d'information vous parviendra juste après la rentrée.

Nous rappelons que ce matériel est un **outil pédagogique** supplémentaire qui permet aux enseignants de travailler, avec leurs élèves, toutes les compétences du socle commun. Elle n'est donc pas forcément utilisée tous les jours, à tous les cours ; cela est fonction des séquences et des chapitres... Elle doit être dans le sac de cours tous les jours, elle se substitue aux manuels papier contribuant ainsi à alléger le poids du cartable.

5- TRANSPORTS

Pour tout renseignement, consulter : [ilévia, transports en commun de la Métropole Européenne de Lille - Accueil \(ilevia.fr\)](http://ilevia.transports-en-commun.de-la-metropole-europeenne-de-lille-accueil.fr) pour le transport en commun. Les transports scolaires Ilevia sont désormais gratuits pour les jeunes, n'oubliez pas de demander la carte, elle pourra être utilisée lors des sorties scolaires afin de limiter le coût pour les familles.

6- DEMANDES DE BOURSE, AIDE A LA DEMI-PENSION, CERTIFICATS DE SCOLARITE

Des imprimés spécifiques sont remis à votre enfant dès la rentrée. Ces documents sont à compléter, le cas échéant, après avoir vérifié les plafonds indiqués, et à remettre au secrétariat dès que possible, accompagnés des justificatifs nécessaires. Prendre contact avec le secrétariat pour toute information complémentaire.

Les certificats de scolarité seront téléchargeables sur Ecole Directe dès la mi-septembre.

7- POSSIBILITES DE RESTAURATION

En plus des classiques choix aux régimes d'Externe et de Demi-pensionnaire, le 3^{ème} régime de principe pique-nique est possible. L'élève pourra donc à compter du mardi 3 septembre, amener le matin son panier pique-nique, celui-ci **devra être déposé dans les réfrigérateurs du Collège** et sera repris par l'élève durant la période de restauration pour être consommé dans la salle de pique-nique. Ce pique-nique pourra aussi être réchauffé en utilisant les micro-ondes mis à disposition. **Ce régime sera facturé à 1€ par jour**. Cette somme couvrira le coût de la prise en charge de ces élèves et ce notamment par le biais d'activités proposées sur la période méridienne.

Si vous souhaitez poursuivre le principe de demi-pension, merci de vous rapprocher du service de restauration scolaire de la mairie de Pérenchies pour toute demande de carte ou gestion de votre compte. (03 20 08 19 34)

8- L'AGENDA

Nous avons retiré l'agenda de la liste des fournitures, celui-ci sera intégré dans le carnet de liaison distribué en début d'année. L'apprentissage de prise en notes des devoirs et de bonne utilisation d'un agenda nous paraît primordial pour développer les compétences d'autonomie et d'organisation. Nous espérons pouvoir mieux suivre le bon emploi avec cet outil mixte carnet/agenda. **Merci donc de ne pas fournir d'agenda à votre enfant.**

9- INFO-FAMILLES DE FIN D'ANNEE

Vous recevrez début septembre la première info-famille de l'année. Elle vous permettra notamment de prendre connaissance des dates du calendrier de la première période 25/26.

Je vous souhaite, au nom de l'Ensemble scolaire Sainte Marie, un très bel été.

Le Chef d'établissement,
M. LECLERCQ Ludovic